

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD, OU DANS TOUT AUTRE JURIDICTION INTERDISANT DE TELLES PRATIQUES



Information réglementée
Information privilégiée

ASIT biotech annonce un placement privé sous forme d'obligations convertibles

Bruxelles, Belgique, le 10 juillet 2018, 18h45 (CEST) – ASIT biotech (Euronext : ASIT - BE0974289218), société biopharmaceutique belge spécialisée dans l'immunothérapie des allergies, annonce aujourd'hui un placement privé (« l'Offre ») sous forme d'obligations convertibles de premier rang non garanties (les « OC »).

Le processus de construction accélérée d'un livre d'ordres a été initié ce jour, après la clôture des marchés. Les résultats de l'Offre seront annoncés dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse.

La négociation des titres de la Société sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris sera suspendue pendant la période de construction du livre d'ordres et devrait reprendre après la publication des résultats de l'Offre.

A propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une Société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa technologie innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques utilisant des peptides naturels soigneusement sélectionnés et calibrés après avoir été extraits d'allergènes naturels hautement purifiés. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte trois produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™ et aux acariens avec hdm-ASIT+™) et les allergies alimentaires (allergie à l'arachide avec pnt-ASIT+™). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 26 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur www.asitbiotech.com.

Contacts

Société

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO)
ASIT biotech
Tél. : +32 2 264 03 90
investors@asitbiotech.com

Relations investisseurs et médias - France

NewCap
Dusan Oresansky / Pierre Laurent
Tél. : +33 1 44 71 94 92
asitbiotech@newcap.eu



Relations médias - Belgique

Laure-Eve Monfort
Tél. : +32 2 290 90 93
monfort@comfi.be

Déclarations prospectives

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des événements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », « cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions, buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des événements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

Avertissement juridique

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus ni au sens de la directive 2003/71/ CE, telle que transposée dans le droit interne de chaque État membre de l'Espace économique européen, et de ses amendements, y compris la directive 2010/73 /UE dans la mesure où elle aura été transposée dans le droit interne de l'État membre concerné de l'Espace économique européen (ensemble, la « Directive Prospectus »), ni au sens du règlement (UE) 2017/1129 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, et abrogeant la directive 2003/71/CE (le « Règlement Prospectus »).

En aucun cas, le présent communiqué ne constitue, ni ne saurait constituer une offre publique, une offre publique de vente ou de souscription, une sollicitation publique d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières dans une quelconque juridiction. Ni ASIT Biotech SA, ni le teneur de livre unique que la Société a nommé (le « Teneur de Livre unique »), ni aucun de leurs affiliés respectifs n'ont entrepris de démarche visant à autoriser une offre publique des valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué, ou la possession ou la distribution du présent communiqué dans une quelconque juridiction où une telle démarche aurait été nécessaire.

Aucune démarche n'a été, ni ne sera, entreprise afin de proposer au public des actions de ASIT Biotech SA dans le cadre d'une offre qui nécessiterait le dépôt d'un prospectus dans un État membre de l'Espace économique européen dans le droit interne duquel la Directive Prospectus aura été transposée. Par conséquent, les actions de ASIT Biotech SA peuvent être proposées ou vendues dans un État membre concerné uniquement dans un cadre dérogatoire prévu par la Directive Prospectus.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'Offre ne doit être diffusée auprès du public dans les territoires où un enregistrement ou une autorisation est requis à cette fin. Aucune démarche n'a été, ni ne sera entreprise dans une juridiction où une telle démarche serait nécessaire. L'Offre peut être soumise à des interdictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. ASIT Biotech SA et le Teneur de Livre unique déclinent toute responsabilité au cas où quiconque enfreindrait ces interdictions. Il appartient dans tous les cas au lecteur du présent communiqué de se renseigner sur l'existence de telles interdictions et de s'y conformer.

Le présent communiqué ne doit pas être diffusé, publié, distribué, en tout ou partie, directement ou indirectement, ni aux États-Unis (y compris ses territoires et dépendances, tout État des États-Unis et le District de Columbia), en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, ni dans toute autre juridiction où sa publication ou distribution enfreindrait la loi. Le présent communiqué est à visée purement informative et ne saurait constituer une offre de vente ou d'émission, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou d'acquisition d'actions de ASIT Biotech SA aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, ni dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou nécessiterait le dépôt de tout prospectus ou autre documentation liée à une offre, ou dans laquelle un enregistrement, une exemption d'enregistrement ou une homologation préalable serait requis avant, en application des lois sur les valeurs mobilières d'une telle juridiction. Tout manquement à ces obligations serait susceptible de constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces territoires. Les titres qui sont à vendre dans le cadre de l'Offre n'ont pas fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement prévu par la Loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (US Securities Act), telle qu'amendée (la « Loi américaine sur les valeurs mobilières ») et ne peuvent être proposés, vendus ou cédés, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf dans un cadre dérogatoire ou dans le cadre d'une opération non soumise à l'obligation d'enregistrement prévue par la Loi américaine sur les valeurs mobilières ou par les lois sur les valeurs mobilières de tout État ou de toute autre juridiction des États-Unis. Les titres en vente mentionnées dans le présent communiqué ne font l'objet d'aucune offre publique aux États-Unis ou ailleurs.